

Plan indépendants : l'U2P a remis sa copie

L'U2P a transmis ses propositions au ministre délégué chargé des PME, Alain Griset, qui s'attèle à l'élaboration d'un plan en faveur des travailleurs indépendants annoncé par le Président de la République.

L'U2P a transmis au ministre délégué chargé des PME, Alain Griset, ses propositions pour chacun des quatre volets du plan indépendants: statut du travailleur indépendant, transmission de l'entreprise, protection sociale et enfin formation professionnelle.

Statut du travailleur indépendant

L'objectif annoncé par le ministre est le renforcement de la protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise, une évolution à laquelle l'U2P est très favorable. Cette protection de l'intégralité du patrimoine personnel de l'entrepreneur implique néanmoins que l'accès au crédit soit préservé pour les TPE et PME, car aujourd'hui, l'octroi d'un crédit est encore trop souvent conditionnée à une caution. Les banques doivent s'engager à accompagner les travailleurs indépendants. L'U2P souhaite que les entrepreneurs individuels soient autorisés à opter pour l'impôt sur les sociétés, et que la possibilité de choisir le régime de la micro-entreprise pour les activités exercées à titre principal n'excède pas deux ans. Enfin, l'U2P insiste sur la néces-



Dominique Métayer, Président de l'U2P.

sité de réaliser avant toute décision une étude d'impact sur les conséquences qu'aurait la possibilité du choix d'affiliation au régime des salariés de la sécurité sociale.

Transmission de l'entreprise

Là aussi, l'U2P ne peut que saluer l'objectif poursuivi par le gouvernement, à savoir la diminution de la fiscalité liée à la transmission de l'entreprise en particulier au sein de la famille ou lorsque l'activité est reprise par un salarié. L'U2P demande notamment, pour les entreprises employant moins de 20 salariés, l'annulation des droits de transmission à un salarié. En outre, un meilleur accompagnement des repreneurs est néces-

saire, en plus d'une simplification et d'un allègement des contraintes pesant sur la transmission.

Protection sociale

En matière de protection sociale, l'U2P a notamment deux points de vigilance. En premier lieu, les convergences avec le régime des salariés doivent tenir compte du niveau de cotisation supportable par les travailleurs indépendants. Aujourd'hui, la priorité est de ne pas leur faire subir de hausse des charges.

Ensuite, l'U2P est extrêmement vigilante quant aux distorsions de concurrence introduites par les différents régimes auxquels sont assujettis les travailleurs indépendants. C'est par exemple tout le problème du régime de la micro-entreprise qui n'est toujours pas limité dans le temps. Ce point est également au cœur des liens problématiques entre travailleurs indépendants et plateformes numériques.

S'agissant des retraites, l'U2P demande que les pensions minimales retraite des assurés ayant effectué une carrière complète soient portées à 1 000 euros nets et ce dès 2022. En outre, les cotisa-

tions minimales retraite doivent s'appliquer à tous, micro-entrepreneurs compris, de façon identique. L'U2P souhaite également l'extension du statut de « conjoint collaborateur » au concubin du chef d'entreprise.

Enfin, l'U2P demande un calcul unifié de l'assiette des contributions et cotisations sociales des travailleurs indépendants via un abattement forfaitaire de 30 %, afin de la rendre plus équitable avec celle des salariés.

Formation professionnelle

La formation des travailleurs indépendants soulève plusieurs questions. Le pourcentage de départ en formation reste faible, de l'ordre de 5 %. Dans le même temps, la répartition par les Urssaf de la collecte de la contribution à la formation professionnelle des travailleurs indépendants entre les fonds d'assurance formation s'avère problématique.

Si l'U2P partage donc les grandes ambitions de ce plan, elle met en garde contre des décisions précipitées qui aggraveraient au contraire certains déséquilibres actuels. ●

LA VOIX DES ARTISANS

Le site participatif conclut son premier débat sur le soutien à l'alternance
page 2

Alternance

L'engouement pour l'apprentissage soulève des questions quant à son financement
page 2

Élections territoriales

L'U2P a élaboré son livre blanc pour sensibiliser les élus et les candidats
page 3

Le site participatif LA VOIX DES ARTISANS conclut son premier débat sur le soutien à l'alternance

Le site participatif lavoixdesartisans.fr, lancé par l'U2P dans le cadre de la campagne de ses listes « LA VOIX DES ARTISANS » pour les élections aux chambres de métiers et de l'artisanat, a tenu son premier débat du 16 février au 15 avril.

Le thème de ce premier débat, « Faut-il pérenniser les aides exceptionnelles à l'apprentissage et à la professionnalisation ? » a donné lieu à un véritable plébiscite : 9 participants sur 10 ont voté pour.

Le principal bénéfice avancé par les participants pour justifier la pérennisation des aides à l'apprentissage et à la professionnalisation demeure l'incitation financière qui permet de sécuriser les employeurs. Dans le même temps, ce soutien financier contribue à améliorer les conditions de

formation des jeunes, le maître d'apprentissage pouvant dégager d'autant plus de temps pour former son apprenti et le faire monter en compétences.

Plusieurs contributeurs ont souligné la nécessité de mieux cibler les plus petites entreprises, qui sont les plus touchées par la crise sanitaire et économique.

Chez les participants dubitatifs quant au maintien de ce dispositif, c'est le risque de dévoiement par des centres de formation peu scrupuleux qui inquiète.

Parallèlement, la question de la



valorisation de l'apprentissage et des centres de formation a suscité de nombreux échanges. Beaucoup déplorent le « rouleau compresseur » de l'Éducation nationale, selon le mot d'un participant, face aux centres de formation.

Le second débat, d'ores et déjà ouvert aux contributions, porte sur la fiscalité applicable à la transmission d'entreprise. Pour participer et faire entendre votre voix, rejoignez la plateforme lavoixdesartisans.fr ! ●

L'engouement pour l'apprentissage soulève des questions quant à son financement

Les entrées en apprentissage, loin de baisser pour la campagne 2020-2021, ont même progressé pour atteindre un niveau historique avec près de 500 000 contrats signés.

L'U2P craignait que la crise ne réduise à néant tous les progrès accomplis depuis trois ans pour développer les filières de formation en alternance, consubstantielles aux entreprises de proximité et durement touchées par la crise de 2008-2009.

Force est de constater que les entreprises ont choisi d'intensifier leurs efforts de formation au-delà des attentes. De fait, en plus d'avoir largement fait la preuve de son efficacité en matière d'insertion dans la vie professionnelle, cette filière de formation permet aux artisans, aux commerçants et aux professionnels libéraux de préparer les compétences dont ils ont besoin pour l'avenir.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement ont également permis de lever les freins qui pouvaient subsister.

En Île-de-France, ce sont ainsi près

de 75 000 primes à l'apprentissage et à la professionnalisation qui ont été versées, pour un montant de 500 millions d'euros. Un soutien qui va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2021.

L'enthousiasme actuel pourrait pourtant ne pas durer.

Attractivité inégale

En premier lieu, toutes les filières de formation ne sont pas logées à la même enseigne. Et si certaines ont vu leurs effectifs augmenter, comme le bâtiment, la boucherie-charcuterie ou la boulangerie-pâtisserie, des secteurs comme la coiffure peinent à faire le plein d'alternants.

C'est aussi le cas pour des métiers ruraux (mécanique des véhicules agricoles) ou jugés moins attractifs (aide à la personne).

Afin de maintenir ces formations à faibles effectifs, le conseil régio-

nal de Bourgogne-Franche-Comté va par exemple allouer une enveloppe de 2,8 millions d'euros pour abonder le coût du contrat des CFA qui se sont portés candidats, avec un plafonnement à 40 % de majoration du coût-contrat.

Sources de financement

Le niveau de financement est bel et bien l'autre grande inconnue des prochaines années.

France compétences, lourdement déficitaire avec des ressources insuffisantes pour couvrir les besoins de financement, a ainsi engagé un vaste travail de réévaluation des coûts-contrats.

Même si l'U2P a obtenu que cette appréciation se fasse métier par métier, et non uniformément comme

cela avait été initialement envisagé, la baisse est inévitable. Il faut ajouter à cela, fin 2021, la fin de la majoration de la prime unique décidée par le gouvernement en réponse à la crise.

Dans ce contexte, il devient urgent d'explorer de nouvelles pistes de financement pour l'apprentissage et la professionnalisation, sans quoi tous les efforts accomplis jusqu'ici pour encourager leur développement resteront vains. ●



À l'approche des élections régionales et départementales, l'U2P entend sensibiliser élus et candidats

Fiscalité locale, marchés publics, formations et reconversions professionnelles, aménagement du territoire... Les compétences des régions et des départements ont un impact direct sur les entreprises de proximité. Inversement, les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux jouent un rôle essentiel dans la vitalité des centres-villes comme des zones péri-urbaines et rurales. Face aux défis sanitaires, économiques et écologiques, il est plus que jamais nécessaire de mieux les associer aux politiques publiques.

Dans son livre blanc à l'attention des élus et des candidats aux élections régionales et départementales, l'U2P s'est penchée sur trois grands volets.

Orientation, apprentissage, formation continue et emploi
L'U2P appelle à un partenariat renforcé entre les Opcos et les acteurs locaux, avec la conviction que le niveau de pilotage le plus efficace des politiques de formation des branches professionnelles est à l'échelon des bassins d'emploi. L'objectif est de proposer une offre de formations en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises de proximité et qui facilite le recrutement dans les métiers en tension. Les entreprises de proximité ont par ailleurs démontré que l'alternance et l'apprentissage demeurent la meilleure clé d'entrée dans l'emploi pour les jeunes. La France a ainsi atteint le cap des

Il est vital que tous les dispositifs de soutien mis en place par les Conseils régionaux et départementaux dans le cadre du plan France Relance soient accessibles aux plus petites entreprises.

Les U2P de région sont des interlocutrices de choix pour accompagner les politiques publiques régionales et départementales.

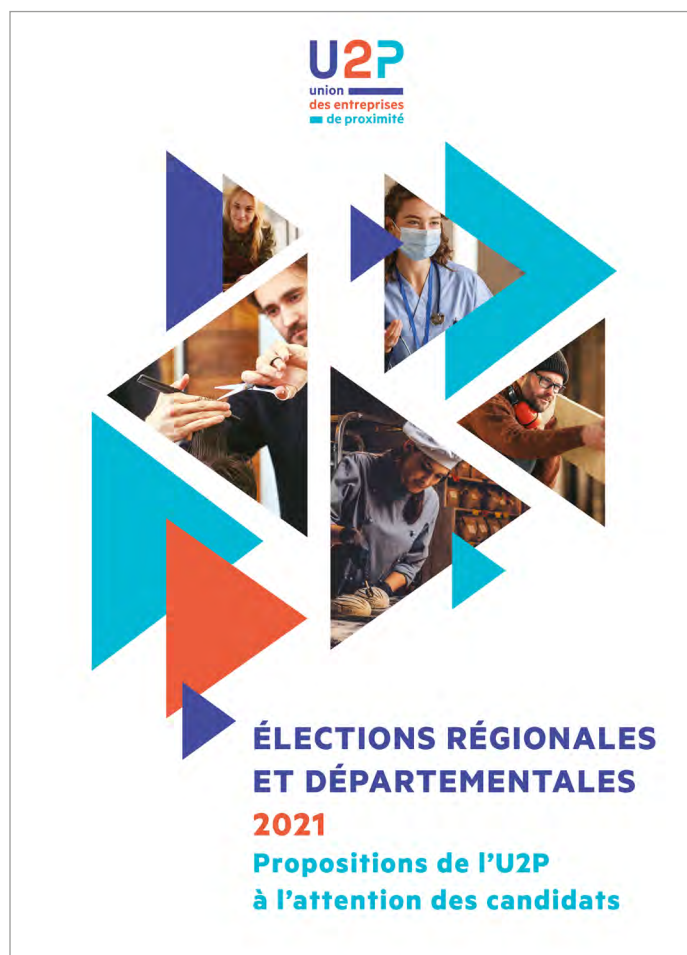
500 000 contrats d'apprentissage en 2020, le meilleur résultat jamais enregistré.

Les Régions, qui sont compétentes en matière d'orientation et d'apprentissage, doivent encore renforcer l'accompagnement de ces cursus.

Enfin, dans le cadre du dispositif Transitions collectives annoncé par le gouvernement, l'U2P souhaite que l'identification des « métiers porteurs » donne lieu à une concertation étroite entre Conseil régionaux et partenaires sociaux régionaux.

Enjeux économiques et transition écologique

En 2021, les entreprises de proximité sont confrontées à un triple défi : tenir aussi longtemps que durera la crise liée à l'épidémie de covid-19, anticiper la reprise et préparer la transformation de leurs métiers en lien avec la transition écologique. Il est vital que tous les dispositifs de soutien mis



en place par les Conseils régionaux et départementaux dans le cadre du plan France Relance soient accessibles aux plus petites entreprises. Les entreprises de proximité regorgent d'atouts : innovation et création avec des réponses sur mesures aux besoins de leurs clients, exportation de produits très spécialisés et de services techniques... Mais elles requièrent un accompagnement spécifique, adapté à leurs caractéristiques et en particulier à leur effectif souvent réduit. Plus largement, l'U2P juge qu'un environnement général qui ne nuise pas à l'activité demeure prioritaire. Dans ce cadre, la fiscalité doit faire l'objet d'une très grande vigilance. De même, les maîtres d'ouvrage publics doivent privilégier le système de l'allotissement et le principe du mieux disant pour garantir l'accès des entreprises de proximité aux marchés publics.

Enfin, la nécessité d'accélérer la numérisation des entreprises, facteur de croissance et de pérennité d'une activité, s'est accentuée avec la crise sanitaire. Habitants et locaux professionnels doivent

être raccordés au très haut débit en tous points du territoire.

Dialogue social

Les U2P de région, grâce à leur connaissance du tissu économique local, sont des interlocutrices de choix pour accompagner les politiques publiques régionales et départementales. L'U2P souhaite que les U2P de région soient systématiquement sollicitées pour tout projet ou opération du Conseil Régional mené en matière d'emploi, de formation ou de dialogue social (GPEC, observatoire des emplois, des compétences, etc.). De même, les CPRIA ainsi que les CPRPL doivent être associées à toutes les questions relatives notamment à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage par le Conseil Régional, et soutenues dans les actions qu'elles mènent auprès des salariés et des chefs d'entreprise.

Retrouvez dès à présent l'ensemble des propositions formulées par l'U2P, réunies dans un livre blanc disponible sur son site Internet : u2p-france.fr ●

Brèves

La CGAD attentive au coût des paiements par carte bancaire. Beaucoup de professionnels de l'alimentation en détail ont fait part de leur insatisfaction face aux taux pratiqués par les banques lors des règlements par carte bancaire. C'est pourquoi la CGAD (membre de l'U2P) et ses fédérations et confédérations adhérentes ont décidé de lancer une enquête auprès des entreprises du secteur. L'objectif : recueillir des informations sur les moyens de paiement acceptés et les frais associés aux paiements par carte bancaire, afin d'éclairer les discussions engagées avec les pouvoirs publics comme avec les représentants du secteur bancaire. Les entreprises peuvent répondre jusqu'au 20 avril prochain. Pour ce faire, rendez-vous sur le site Internet de la CGAD : www.cgad.fr.

Représentativité patronale : 477 dossiers déposés au niveau des branches professionnelles. Les organisations patronales avaient jusqu'au 28 février 2021 pour déposer leur dossier de représentativité dans les branches professionnelles. Toutefois, 17 organisations ont déposé leur candidature hors délais. Certaines pourraient faire l'objet d'une procédure de « repêchage ». De leur côté, les organisations nationales interprofessionnelles et multiprofessionnelles avaient jusqu'au 31 mars, exception faite de la mesure de la représentativité pour les travailleurs indépendants, qui a vu son échéance repoussée au 30 avril. Les résultats sont attendus mi-juillet.

La relation entre restaurateurs et clients pourrait sortir renforcée de la crise. Le Collège culinaire de France s'est intéressé fin janvier au regard porté par les Français sur

le restaurant. Dans cette étude réalisée par EasyPanel, 94 % des sondés se disent prêts à soutenir leurs restaurants en y allant plus souvent. Ils sont également 68 % à se déclarer d'accord pour payer d'avance, au moment de la réservation, et 53 % voudraient contribuer au financement d'un projet porté par le restaurateur. Plus d'un tiers (34 %) se dit même prêt à devenir associé. Autre enseignement de cette enquête : la quasi totalité des sondés (99 %) déclarent aller au restaurant en priorité pour l'accueil, le service ou l'ambiance, devant le niveau gastronomique de la cuisine, à 80 %. Ainsi les restaurateurs, et plus largement les entreprises de proximité, sont plus que jamais au cœur des attentes et des aspirations des Français.

Élections professionnelles dans les URPS : les syndicats de l'UNAPL confortés. Entre le 31 mars et le 7 avril, six professions libérales de santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes) ont voté de manière électronique pour leurs représentants dans les Unions régionales (URPS), qui contribuent à l'organisation de l'offre de soins dans les territoires en partenariat avec les ARS. Les résultats obtenus par les syndicats à ces élections entrent dans les critères de leur représentativité pour négocier avec l'Assurance-maladie. « Ces élections professionnelles se sont déroulées dans des conditions très difficiles en raison de la pandémie, a déclaré le Président de l'UNAPL (membre de l'U2P), Michel Picon. Les urnes ont parlé et les syndicats membres de l'UNAPL sortent renforcés de ce scrutin. C'est une bonne nouvelle pour les professionnels de santé libéraux et c'est une bonne nouvelle pour l'UNAPL, qui reste avec 67 organisations membres l'organisation représentative des professions libérales. » ●

Agenda

14 avril

Rencontre entre le Président de l'U2P, le Président de la CPME, François Asselin, le Président délégué du Medef Pierre Martin, et les membres du Comité exécutif de la Fédération bancaire française (FBF).

15 avril

Réunion du Conseil national de l'U2P.

19 avril

Réunion bilatérale entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P, d'une part, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne, d'autre part.

20 avril

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion en présence d'Élisabeth Borne, du Secrétaire d'Etat aux Retraites et à la Santé au Travail, Laurent Pietraszewski, sur les moyens de faciliter la vaccination contre la covid-19 de certains professionnels salariés de plus de 55 ans.

21 avril

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le ministre délégué chargé des PME, Alain Griset.

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, sur la question de l'emploi dans les prisons.

22 avril

Audition du Président et du Secrétaire général de l'U2P par la formation interchambres « Stratégie de finances publiques d'après-crise » de la Cour des comptes.

Réunion entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P d'une part, et le ministre délégué chargé des PME, Alain Griset, d'autre part, sur la révision du code de l'Artisanat.

Sur les réseaux sociaux

Plan indépendants : « Oui il y a des mesures à prendre pour améliorer la vie économique des travailleurs indépendants. L'U2P espère que le ministre retiendra ses propositions d'évolutions. »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 10 AVRIL 2021



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 avril 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage